



Ambassade de France en Afrique du Sud
Service économique de Pretoria

Pretoria, le 15 janvier 2021
Affaire suivie par : Victor LEON

Evolutions législatives en matière de climat en Afrique du Sud

L'adoption récente de plusieurs textes à visée climatique est un signe encourageant : fiscalité carbone, évolution du mix énergétique, stratégie bas carbone, plan adaptation. 2021 sera de nouveau une année cruciale avec la présentation de la *Climate bill* et de la NDC devant le Parlement, qui mettront l'Afrique du sud sur la voie d'une neutralité carbone.

Adoption de réformes structurelles pour une économie moins intense en carbone

Plusieurs textes adoptés depuis fin 2019 permettent des réformes structurelles, principalement dans le secteur de l'énergie.

Fiscalité carbone : premier pas vers une évolution des pratiques

La **taxe carbone, instaurée en 2019, est un levier majeur de la politique climatique**. Elle induit des changements structurels en incitant les gros émetteurs à maîtriser leurs émissions carbonées et à repenser leur stratégie de long-terme. Cette fiscalité couvre 80% des émissions domestiques et s'applique à tous les types de carburants fossiles. Sa mise en œuvre se veut très progressive (jusqu'en 2022), avec un nombre important d'abattements et d'exemptions de l'ordre de 60 à 95%, faisant chuter le niveau de la taxe de R120/tCO_{2e} à R6/tCO_{2e} (si niveau d'exemptions/abattements de 95%) ou à R48/tCO_{2e} au mieux (si niveau d'exemptions/abattements de 60%). Par ailleurs, la production d'électricité, première activité émettrice sur le territoire, en est exemptée à ce stade. Une seconde phase, avec une révision, à la hausse, du montant de la taxe est prévue en 2023.

L'IRP : cœur de la transition énergétique

L'*Integrated Resource Plan (IRP)*, adopté en 2019, oriente l'évolution du secteur de l'offre énergétique à horizon 2030 en identifiant les technologies à privilégier pour répondre à la demande. **L'IRP prévoit d'augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique** d'ici 2030, qui représentera alors plus de 36 % des puissances installées. Néanmoins, les sources fossiles ne sont pas pour autant abandonnées, puisque l'IRP prévoit 1000 MW de nouvelles capacités de charbon, en plus des centrales déjà en cours de construction, ainsi qu'une capacité additionnelle de 8 100 MW de gaz.

Autre point important en matière de transition énergétique, le ministère de l'énergie a publié, en octobre 2020, le décret permettant aux municipalités ayant les capacités financières de procéder à leur auto-génération d'électricité, étendant ainsi les perspectives commerciales du secteur des ENR.

[LEDS un engagement à la neutralité carbone dans la deuxième moitié du siècle](#)

La *Low Emission Development Strategy* (LEDS) planifie la transition à long terme publiée dans le cadre des engagements CCNUCC. Elle affiche **l'objectif de neutralité carbone dans la deuxième moitié du siècle** et fixe les émissions nationales par période pour la réalisation d'une transition bas-carbone d'ici 2050 : un pic d'émissions est prévu pour la période 2020-2025 puis un plateau jusqu'à dix ans après le pic entre 398 MtCO_{2e} et 614 MtCO_{2e} avant un déclin strict des émissions à partir de 2036, pour atteindre entre 212 MtCO_{2e} et 428 MtCO_{2e} en 2050. A noter que cette stratégie reste très macroscopique et que les objectifs sectoriels ne sont pas encore établis.

Perspectives 2021 : Climate Bill et NDC

2021 sera marqué par l'adoption de deux textes structurants : la *Climate bill* et la NDC qui pourraient permettre au pays de baisser ses émissions.

[La Climate Change Bill](#)

La *Climate Change Bill*, qui sera présentée au parlement en 2021, organise le fonctionnement institutionnel pour mettre en œuvre les actions de lutte contre le changement climatique et d'adaptation. Les actions doivent être entreprises à différents niveaux du pays et se coordonner entre elles afin d'aligner leurs effets. Le texte rend obligatoire l'élaboration de budgets carbone sectoriels par les ministres concernés, à intervalle de 5 ans.

[Le 5^e tour d'appel d'offres du REI4P](#)

Le *Renewable Energy Independent Power Producers Procurement Program* (REI4P), initié en 2011, a pour but de favoriser le développement des énergies renouvelables. Quatre tours d'appels d'offre ont été organisés entre 2011 et 2015. Après 6 ans d'attente et plusieurs faillites d'entreprises du secteur (notamment d'équipementiers) faute de marchés, le prochain tour d'appel d'offres (le 5^e *bid window*) est attendu au premier trimestre 2021. Cet appel d'offres sera une première étape vers les 6 800 MW de solaire et d'éolien prévus dans l'IRP à horizon 2030.

[Perspectives liées à la COP 26](#)

L'Afrique du sud prévoit de soumettre sa NDC en juin 2021. La ministre de l'environnement Barbara Creecy a d'ores et déjà annoncé que cette NDC serait plus ambitieuse.

Par ailleurs, le PDG d'Eskom envisage d'annoncer la neutralité carbone de son entreprise à horizon 2050 lors de la COP26. Il s'appuierait pour cela sur une *just transition transaction*, instrument financier porté notamment par des bailleurs internationaux dont les contours restent à définir.